

Réunion de la CLE du SAGE Fresquel 06/07/17

RELEVÉ DE DECISION

Le 6 juillet 2017, la CLE du SAGE du bassin versant du Fresquel s'est réuni à Pennautier à l'initiative de Jacques DIMON, président de la CLE.

Objet de la réunion :

- Echanges sur les éventuelles modifications à apporter au PAGD et au règlement suite aux avis et remarques émis dans le cadre de la consultation et de l'enquête publique ;
- Adoption du SAGE Fresquel par les membres de la CLE ;
- Point sur les actions du SAGE portées par les différents acteurs ;
- Présentation du PGRE Aude approuvé le 26 Janvier dernier.

PERSONNES PRESENTES ou REPRESENTÉES :

Jacques DIMON, Président de la CLE, représentant élu de la commune de Pennautier
Christian RAYNAUD, Conseil départemental de l'Aude
Brigitte VIEU, représentant élu de la commune d'Alzonne
Jean CAMPOS, représentant élu de la commune d'Arzens
Jérôme DARFEUILLE, représentant élu de la commune de Bram
François DEMANGEOT, représentant élu de la commune de Castelnaudary
Audrey DUTON, représentant élu de la commune de Carcassonne
André RAYNAUD, représentant élu de la commune de Lavalette
Alain CARLES, représentant élu de la commune de Mas Sainte Puelle
Patrick IZARD, représentant élu de la commune de Montréal
Michel CALVEL, représentant élu de la commune de RICAUD
Gilles AZAIS DE VERGERON, représentant élu de la commune de Sainte Eulalie
Guy BONDOUY, Maire de la commune de Saint-Martin-Lalande
Jean Paul POISSENOT, représentant élu de la commune de Villeneuve la Comptal
Gilbert PEYRE, représentant élu de la commune de Villepinte
Eliane BRUNEL, représentante élue de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire
Alain MARTY, SMMAR
Roger OURLIAC, Vice-Président du Syndicat du Bassin Versant du Fresquel
Yves GASTO, représentant du Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire
Henry BONNAFOUS, représentant du Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire
Roland COMBETTES, Vice-Président en charge de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement, élu de Carcassonne Agglomération
Michel BROUSSE, représentant élu du SCOT du Lauragais
Aurélien CHAYRE, Chambre d'Agriculture
Christelle DURAND, représentante de BRL
Henri CHAVANETTE, représentant de la FDAAPPMA 11
Pierre VIONNET, représentant de la DREAL OCCITANIE

Ghislaine BRODIEZ, responsable de la MISE et représentante de la DDTM
Gwenolé LE ROUX, représentant de l'Agence de l'Eau
Nathalie PLECHE, représentante de l'AFB
Christophe DANJARD, représentant de l'AFB
Sophie GALAUP LEBROU, directrice du Syndicat Mixte de l'Agout et animatrice du SAGE Agout
Claude CANSINO, SMMAR, technicien rivière
Emilie BAILLE, SMMAR, animateur du SAGE

Au total, 33 personnes présentes, dont 27 membres de la CLE.

D'après l'arrêté préfectoral N° 20160027, la CLE du SAGE Fresquel est constituée de 40 membres. Nous sommes donc en présence des 2/3 des membres de la CLE du SAGE Fresquel.

PERSONNES EXCUSEES :

Stéphanie HORTALA, conseillère Départementale
Christophe GONZALES, représentant élu de la commune de Saissac
Serge VIALETTE, SICA d'irrigation
Jacques CHABAUD, directeur du SMMAR
Bruno LE ROUX, Directeur de la fédération Aude CLAIRE
Francis LOUVETON, VNF

RELEVÉ DE DECISION

Sur la base de la présentation assurée par le président de la CLE et l'animatrice du SAGE Fresquel les décisions et orientations arrêtées ont été les suivantes :

Point 1 : synthèse des avis et remarques obtenus lors de la consultation et de l'enquête publique :

Le président, Jacques DIMON, rappelle que l'on est dans la dernière étape du long processus d'élaboration d'un SAGE et que c'est grâce à un grand travail de concertation, durant 7 années, que les orientations du SAGE Fresquel ont pu être définies. Il remercie donc les membres de la CLE pour tout ce travail accompli et précise qu'il faut continuer à s'investir pour mettre en application le SAGE Fresquel.

Emilie BAILLE fait un rappel sur les dernières étapes de l'élaboration du SAGE et présente les différentes remarques obtenues lors de la phase de consultation et de l'enquête publique. Suite à la remarque de la mairie de Lacombe qui met en évidence que « le barrage de la Galaube n'est pas cité comme masse d'eau présente sur le bassin versant du Fresquel », la réponse apportée précise que c'est l'agence de l'eau, pour simplifier les démarches administratives, qui a fait ce choix. L'ensemble de la Galaube pourra être intégrée au SAGE Fresquel lors de la révision de son périmètre.

Sophie GALAUP LEBROU intervient en ce sens et précise qu'actuellement la retenue de la Galaube est identifiée dans le SAGE Agout mais qu'aucune mesure du SAGE n'a été définie sur ce secteur. Le SAGE Agout lors de son élaboration avait déjà relevé cette « bizarrerie ». Donc il n'y a aucune objection pour que la retenue de la Galaube soit intégrée au périmètre du SAGE Fresquel lors de sa révision.

Point 2 : SAGE Fresquel soumis au vote aux membres de la CLE pour son adoption :

Jacques DIMON demande aux membres de la CLE de voter l'adoption du SAGE. L'adoption du SAGE Fresquel est votée à l'unanimité par les 27 membres de la CLE. Le quorum des 2/3 est donc atteint.

Point 3 : Présentation des actions du SAGE misent en œuvre par les différents acteurs

Emilie BAILLE présente la mise en place de la commission Arnouze et la volonté de réunir tous les acteurs présents sur le Bassin versant de l'Arnouze pour dresser un état des lieux, faire le point sur les actions en cours ou à venir, portées par les différentes structures. L'objectif est d'améliorer la qualité pour atteindre un bon état fixé en 2027 par le SDAGE RMC et traiter la problématique inondation.

Aurélien CHAYRE présente l'aménagement du bassin versant amont du Tréboul avec présentation des actions portées en 2016 l'exploitation des premiers résultats et les perspectives à court et moyen termes qui permettront de réduire l'impact des activités agricoles sur la qualité du cours d'eau.

Claude CANSINO aborde les actions portées par le syndicat du Fresquel sur l'aspect de la continuité écologique. Il présente l'avancement des 3 projets d'effacement des barrages à clapet sur le Fresquel.

Point 4 : présentation du PGRE Aude validé le 26 Janvier 2017

Jacques DIMON rappelle que l'Aude présente un déficit de 37Mm³ d'eau et que pour résorber ce déficit il est prévu d'engager des actions d'économie d'eau. Ces actions concernent la résorption des pertes sur les réseaux d'eau potable, la réfection des prises d'eau sur le canal du midi pour l'irrigation ou encore l'optimisation des ressources VNF ou la mise en place d'un schéma directeur de valorisation de l'eau brute. Ces actions permettront d'ici 2021 d'atteindre les 33 Mm³ d'économie d'eau. Pour résorber la totalité du déficit, une action supplémentaire est envisagée, la compensation des prélèvements actuel par les lâchers de barrages.